

Le Monument aux Morts

« Ils sont tombés, ces braves, au milieu du fracas des batailles sanglantes, dans la boue froide, cette lèpre des tranchées, dans les ruines sans nom, dans le chaos des champs de combat ; certains de ces morts inconnus sombrèrent avec leurs bateaux dans les flots tumultueux de la mer grande, d'autres sont morts au milieu des tristesses de l'exil, dans les geôles allemandes, dans le désert de sable des Dardanelles, dans les défilés sauvages des montagnes d'orient, écrasés sous un soleil brûlant ou sous les marmitages diaboliques » (Jean-Louis Postic, Lanvéoc, 1^{er} août 1921). Ils sont 353 Crozonnais à avoir perdu la vie lors du premier conflit mondial, morts au champ d'honneur ou en détention, des suites de leurs blessures ou de maladie contractée en service. Cela représente 4,24 % de la population communale de 1911. Le traumatisme a été fort, ce qui justifie certainement de dénommer, à l'issue de la guerre, « Place de la Paix » la grande place située devant l'église paroissiale (25 décembre 1919).

Mais il faut aussi honorer la mémoire de tous ceux qui ont disparu, aussi le conseil municipal souhaite ériger « un monument commémoratif des morts pour la Patrie » pour « honorer la mémoire de ses héros » (8 février 1920). Un crédit de 1500 fr est voté auxquels doivent s'ajouter le reliquat du paquet des Prisonniers, le produit d'une souscription en cours et une subvention de l'Etat. Dans un premier temps le choix se porte sur un monument en forme de pyramide à ériger sur la place de la Paix pour un coût approximatif de 12000 fr (30 mai 1920). Un second crédit de 6000 fr est voté le 19 mars 1922 et on décide que le monument sera constitué d'un soldat taillé dans le granit. Le maire est alors prié de s'adresser au sculpteur René Quillivic. Mais c'est finalement Michel Kervévan, sculpteur à Saint-Pierre-Quilbignon, qui est retenu pour un projet s'élevant à 18400 fr. le marché est passé le 22 mai 1923 : « le monument sera édifié intégralement en granit de kersanton de parfaite qualité et sans défaut... Les sujets seront sculptés en haut relief dans le granit... Le soldat appuyé sur le fusil avec un air de défi, le marin serrant le drapeau et guettant la même direction que le soldat. » La commune de Crozon n'oublie pas que ses enfants ont servi à la fois dans l'armée de terre et dans la marine. Il est prévu que le monument soit livré dans la première quinzaine de septembre.

Sollicitée pour approuver le marché et verser une subvention (2400 fr), la préfecture précise que « la subvention de l'Etat... ne sera versée très probablement qu'assez longtemps après que les travaux seront terminés » et invite donc le conseil municipal à provisionner l'ensemble de la dépense. Elle soulève aussi un problème concernant ce monument qui comporte un emblème religieux, une croix en l'occurrence, ce qui est contraire à l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Dans ces conditions, le préfet en peut approuver le projet qui lui a été soumis, mais il ne sera guère insistant et approuvera le marché le 22 octobre 1923. Peut-être que le monument aux Morts de Pleyben, approuvé par décret présidentiel du 16 juin 1921, aura fait jurisprudence (la croix ne figurait cependant pas sur le projet soumis aux autorités). Toujours est-il que le monument a été inauguré le 9 septembre 1923, sans attendre l'accord préfectoral. Outre cet emblème religieux, la stèle crozonnaise comporte encore la Croix de Guerre et une inscription lapidaire. Il faut ensuite se rendre dans l'église paroissiale pour découvrir deux panneaux comportant la litanie des morts. 270 noms y sont mentionnés, dont dix par deux fois. Diverses raisons (administratives, familiales, religieuses) firent que tous les noms ne figurent pas sur cette liste.

Nous avons essayé de rétablir la liste complète des morts de la Presqu'île de Crozon qui s'établit à environ 800 noms.